



FOIRE AUX QUESTIONS :

« Je me suis fait avorter à 18 ans, contrainte par mon compagnon qui menaçait de me quitter. Je ne m'en remets pas dix ans après... Que faire ? »

Il faut d'abord reconnaître la réalité de cet acte dans ta vie... Il ne sert à rien de vouloir l'enfouir au plus profond de toi en te disant : « Je vais bien oublier un jour. » Non ! on ne peut pas simplement oublier ou faire comme si rien ne s'était passé. Il y a ensuite à reconnaître ta part de responsabilité dans cet avortement : oui, ton compagnon, ou peut-être d'autres personnes, tes parents, les services sociaux, le Planning Familial, t'ont poussée à une IVG en te faisant croire que tout serait résolu définitivement après cette « opération. » Tu constates qu'ils t'ont menti. Il peut être utile de t'en souvenir. Mais cependant, tu as dit **oui** tout en pensant que Dieu ne voulait pas cela : c'est cela le péché, se décider contre ce que nous savons être la Loi de Dieu qui nous dit : « Tu ne tueras pas l'innocent. » Il faut donc que tu demandes pardon à Dieu, source et origine de toute vie. Si tu es baptisée catholique, va voir un prêtre et dis-lui tout sans rien cacher : il te montrera que la Miséricorde du Seigneur est plus grande que ton péché, il te donnera le pardon de Dieu et tu pourras repartir en paix.

Mais ce petit d'homme, il n'est pas rien : par son âme spirituelle, sa personne est entrée au ciel auprès de Dieu. Il faut lui demander pardon de ton acte. Oh ! rassure-toi, il ne garde pas de rancune envers toi. Il te connaît, il t'aime comme sa maman bien-aimée, il se réjouit de savoir qu'un jour toi aussi tu entreras au ciel et tu seras avec lui pour toujours si tu te réconcilies avec Dieu. Il faut donner un nom à cet enfant et te confier à sa prière.

Tu sens qu'il y a encore en toi comme une blessure qui n'est pas guérie. Oui, cela mettra du temps car l'avortement blesse la femme dans ce qu'elle a de plus intime : ce don merveilleux de donner la vie !

Il y a des associations qui se sont spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des mamans blessées par un avortement. N'hésites pas à en contacter une, tu trouveras compréhension et consolation auprès d'écouteresses qui t'aideront à faire ce chemin de guérison. Et plus tard, tu pourras toi aussi aider d'autres femmes à guérir de ce traumatisme.

Père Jean-Régis FROPO
Diocèse de Fréjus-Toulon. (Exorciste du Diocèse)

AGAPA tel : 01 40 45 06 36 (antennes en Province) agapa.ass@wanadoo.fr
MERE DE MISERICORDE tel : 01 43 21 60 62 (antennes partout en France)
mmcfrabcsecretariat@orange.fr
SOS bébés tel : 01 42 47 08 67 contact@sosbebe.org
SOS Post IVG tel : 08 25 33 18 19 le vendredi de 13 heures à 21 heures 30.
SITE INTERNET : sosbebe.org rubrique « Et après une IVG ? »